



La Cour provinciale de la Saskatchewan

DIRECTIVE DE PRATIQUE V *Demande de désignation d'un avocat par la Cour – Affaires criminelles*

CONTEXTE

En Saskatchewan, une personne peut être représentée par un avocat engagé à titre privé et payé pour des services juridiques, par un avocat de l'aide juridique ou par un avocat désigné par la Cour.

Toute personne accusée d'une infraction criminelle qui désire qu'un avocat soit désigné pour la représenter peut présenter une demande de représentation juridique à la Cour. La demande de désignation d'un avocat par la Cour découle de l'article 7 et du paragraphe 11d) de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui garantissent le droit d'un accusé à subir un procès équitable. Si une demande de désignation d'un avocat par la Cour est accueillie, la Cour peut accorder une mesure de recours en vertu du paragraphe 24(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, afin de suspendre la procédure pénale jusqu'à ce qu'un avocat soit désigné.

Pour qu'une demande de désignation d'un avocat par la Cour soit accueillie, une personne doit démontrer, selon la prépondérance des probabilités, qu'on lui a refusé l'aide juridique, qu'elle n'a pas les moyens de retenir les services d'un avocat et qu'elle ne peut pas bénéficier d'un procès équitable sans être représentée par un avocat. Pour déterminer si la personne ne peut subir un procès équitable sans avocat, le juge tiendra compte de la gravité des accusations, de la complexité de l'affaire et de la situation personnelle de la personne.

Une demande de désignation d'un avocat par la Cour est présentée de la manière prévue à l'article 15.3 de la *Loi de 2012 sur les questions constitutionnelles* et en la forme prescrite au *Règlement sur les Questions constitutionnelles* (Formulaire A et Formulaire B).

PROCESSUS DE DEMANDE

1. Une personne doit présenter une demande d'aide juridique et recevoir un avis écrit indiquant qu'elle ne pourra pas obtenir une représentation de l'aide juridique avant de pouvoir présenter une demande de désignation d'un avocat par la Cour.

2. Pour présenter une demande de désignation d'un avocat par la Cour, remplir l'Avis de demande de désignation d'un avocat par la Cour (Formulaire A). Vous devriez joindre au Formulaire A la lettre que vous avez reçue de l'aide juridique de la Saskatchewan indiquant que vous n'êtes pas admissible à l'aide juridique.
3. Si vous n'avez pas de lettre de l'aide juridique de la Saskatchewan indiquant que vous n'êtes pas admissible à l'aide juridique, ou si vous avez une lettre de l'aide juridique de la Saskatchewan, mais que vous ne l'avez pas jointe au Formulaire A, vous devez remplir la demande de Renonciation (Formulaire B).
4. Vous devez présenter votre demande de désignation d'un avocat par la Cour au palais de justice de la Cour provinciale qui entendra votre demande. Une fois que la Cour aura reçu votre demande remplie, elle fixera une date pour que votre demande soit entendue. Vous n'avez pas à signifier la demande. Les Services judiciaires s'assureront que la demande est signifiée au procureur général du Canada et au procureur général de la Saskatchewan. L'audition de votre demande de désignation d'un avocat par la Cour doit avoir lieu au moins 14 jours après la date à laquelle votre demande est signifiée au procureur général du Canada et au procureur général de la Saskatchewan.
5. Dans certaines circonstances, les exigences concernant les préavis et la signification énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas. En vertu du paragraphe 15.3(4) de la *Loi de 2012 sur les questions constitutionnelles*, il n'y a aucune exigence en matière de préavis concernant les demandes pour obtenir une représentation en justice à l'égard de la détermination de la peine lors de poursuites sommaires et des demandes de libération sous caution lors de poursuites sommaires.
6. Vous devez assister à l'audition de votre demande de désignation d'un avocat par la Cour. Un avocat plaidant du procureur général du Canada ou du procureur général de la Saskatchewan pourrait comparaître à l'audience et s'opposer à votre demande. Vous pourriez devoir répondre à des questions sous serment. Après l'audience, le juge décidera d'accueillir ou non votre demande.
7. Si le juge accepte votre demande de désignation d'un avocat par la Cour, il est possible qu'il vous ordonne également de verser une contribution financière (Formulaire C).
8. Un livret d'information intitulé « Comment présenter une demande de désignation d'un avocat par la Cour » a été préparé par les Services judiciaires et contient des renseignements et des précisions supplémentaires. Veuillez consulter le livret d'information pour obtenir de plus amples renseignements.

Appendix
FORMULE A

[Alinéa 3(1)a]

PARTIE 1

Avis d'une demande de nomination d'un avocat commis judiciairement

Le présent avis se fonde sur l'article 15.3 de la *Loi de 2012 sur les questions constitutionnelles* (Saskatchewan).

(vos prénoms - usuel et second - et nom, en lettres détachées)

Coordonnées :

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel *(facultatif)* _____

Date de naissance _____

Sachez que, sollicitant un recours prévu au paragraphe 24(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, je désire que ma demande soit entendue dès ma prochaine comparution en cour qui doit avoir lieu le

_____ à _____ h _____ à _____, en Saskatchewan,
(date) *(ville)*

devant *(cochez la cour où vous comparaitrez)* : Cour provinciale
 Cour du Banc de la Reine

Voici la liste complète, par numéros, des accusations et dénonciations pour lesquelles je souhaite une représentation par avocat :

1. Est-ce que Aide juridique Saskatchewan vous fournira un avocat? OUI NON

Si vous avez répondu « oui », sachez que la Cour pourra décider que vous n'êtes pas admissible aux services d'un avocat commis judiciairement si vous avez accès à un avocat fourni par Aide juridique Saskatchewan.

2. Je joins à ma demande copie du document suivant : *(cocher une des cases)*

l'avis d'inadmissibilité d'Aide juridique Saskatchewan.

l'avis de cessation d'Aide juridique Saskatchewan.

l'avis de refus d'Aide juridique Saskatchewan.

Autre *(détailler)* _____

Veillez vous assurer qu'une copie de la lettre que vous avez reçue d'Aide juridique Saskatchewan est jointe à votre demande.

3. Pourquoi croyez-vous avoir besoin d'une représentation par avocat?
(Cocher tout ce qui s'applique.)

- Je n'ai pas les moyens de me payer un avocat.
- Je ne me sens pas capable de me représenter moi-même.
- La Couronne envisage de recommander une peine d'emprisonnement, si je suis déclaré(e) coupable.
- L'affaire me semble complexe.
- Autres motifs (*détailler*) _____

date

(signer ci-dessus)

(votre nom en lettres détachées)

PARTIE 2
Renseignements financiers

Êtes-vous actuellement dans un centre correctionnel? OUI NON

Si vous êtes actuellement dans un centre correctionnel et ne gagnez aucun argent, vous n'avez peut-être pas besoin de fournir des renseignements financiers détaillés.

Nombre et âges des personnes à charge : _____

Revenus

Recevez-vous de l'assistance sociale? OUI NON

Recevez-vous de l'assistance de bande? OUI NON

Si vous recevez de l'assistance sociale ou de bande, vous n'avez pas besoin de remplir le reste de la formule.

Montant (\$)

Salaire mensuel après les retenues _____
(Veuillez apporter vos talons de paye comme pièces justificatives.)

Revenu total du ménage _____

Autres sources de revenus _____
(Autres sources de soutien financier, y compris de la famille.)

Revenu total : _____

Dépenses

Montant (\$)

Loyer / Hypothèque _____

Services d'utilité publique _____

Garde d'enfants _____

Alimentation _____

Vêtements _____

Transports _____

Dettes ou paiements pour dettes _____

Vos paiements alimentaires pour enfants / conjoint _____

Autre *(préciser)* _____

Autre *(préciser)* _____

Autre *(préciser)* _____

Dépenses totales : _____

Actif	Valeur (\$)
Encaisse / Épargnes	_____
Parts / Actions / Obligations / REER / etc.	_____
Créances (<i>l'argent qu'on vous doit</i>)	_____
Biens immobiliers	_____
Véhicules (<i>préciser</i>)	_____

Actifs agricoles	_____
Actifs commerciaux	_____
Autre (<i>préciser</i>) _____	_____
Autre (<i>préciser</i>) _____	_____
Autre (<i>préciser</i>) _____	_____
Actif total :	_____

FORMULE B

[Alinéa 3(1)b]

Renonciation

(Vous devez remplir cette formule si vous n'avez pas reçu de lettre d'Aide juridique Saskatchewan ou si vous n'avez pas joint la lettre à votre demande de nomination d'un avocat commis judiciairement.)

Je soussigné, _____ de _____, en Saskatchewan,
(votre nom en lettres détachées) (ville)

autorise et prie Aide juridique Saskatchewan et ses avocats qui me représentent de communiquer :

- a) à la Cour saisie de mes accusations;
- b) au procureur général du Canada;
- c) au procureur général de la Saskatchewan (Services judiciaires);
- d) _____ ;

tout avis écrit exposant ma situation auprès d'Aide juridique Saskatchewan, y compris :

- (1) tout avis d'inadmissibilité;
- (2) tout avis de cessation
- (3) tout avis de refus;

concernant ma demande de nomination d'un avocat commis judiciairement qui sera présentée le

_____ au _____ à _____, en Saskatchewan.
(date) (adresse du palais de justice) (ville)

date

(signer ci-dessus)

(votre nom en lettres détachées)



FORMULAIRE C

COUR PROVINCIALE DE LA SASKATCHEWAN

Ordonnance de contribution financière à l'avocat désigné par la Cour

Dans l'affaire R. c. _____

Renseignements : _____

Accusations : _____

Devant l'honorable juge _____

LA COUR ORDONNE :

_____, vous avez ordre de verser _____ \$ par mois directement à votre avocat désigné par la Cour. Vos paiements de contribution seront versés le _____ jour de chaque mois, à compter du _____, et jusqu'à ce que l'affaire soit conclue ou jusqu'à ce que la présente ordonnance soit modifiée ou annulée par une autre ordonnance de la présente Cour.

Vous devez aviser votre avocat désigné par la Cour de tout changement dans votre situation financière jusqu'à ce que cette affaire soit conclue.

FAIT à _____, en Saskatchewan, ce _____ jour de _____, 2_____.

Juge ou greffier de la
Cour provinciale de la Saskatchewan

AVIS :

Si vous omettez d'effectuer les paiements requis à temps, l'avocat désigné par la Cour avisera les Services judiciaires. La question du non-paiement peut être portée à l'attention de la Cour aux fins d'audience et pourrait entraîner la modification ou l'annulation de l'ordonnance de désignation d'un avocat par la Cour.